



Compte rendu de la Réunion du vendredi 06 décembre 2019

Convocation 25 novembre 2019.

Présents : Mr MOULY Alain – Mr ROUSSEL Christian – Me GUERRERO Jeannine - Mr BOULET Bernard
- Mr STEENBERGEN Nils - FRAISSE Francis - Mr BARREAU Jean Guy

Excusé :

Ordre du jour :

- 1- Approbation CR du 25 octobre 2019
- 2- Informations
- 3- Prime des agents.
- 4- Demande d'échange de terrains.
- 5- Schéma directeur de l'eau potable.
- 6- Questions diverses

Début de la séance :

Le quorum est atteint la séance débute à 18 heures.

En début de séance Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point supplémentaire :
Engagement dépenses d'investissement 2020.

1 – APPROBATION CR DU 25 OCTOBRE 2019:

Le compte rendu du conseil du 25 octobre 2019 envoyé à chacun des membres du conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres du conseil.

2 – INFORMATIONS:

Lecture de la lettre d'information du nouveau tarif de la facturation de l'eau.

Accord et commande de l'isolation du logement communal de l'étage. Attente pour l'isolation des combles.

Accord pour réaliser les huisseries du logement communal du rez de chaussée.

Accord de subvention pour le mur de soutien du chemin du moulin de Trédos.

Travaux du parking devant la mairie doivent débiter la semaine du 9 décembre 2019 et se terminer en janvier.

Avec 193 kg de déchets annuel par habitant, il est plus que jamais nécessaire d'effectuer le tri, l'objectif à atteindre est de 30 kg par an par habitant en 2025.

Monsieur le Maire informe, que la pose des plaques de nom de rue et la numérotation est en cours.

3 – PRIME DES AGENTS :

Monsieur le Maire rappelle que les primes aux agents sont de sont ressort, toutefois il informe le conseil de ces intention et en demande la validation:

Madame HATCHANE Zohra (agent titulaire) peut percevoir un complément indemnitaire et une indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise annuellement.

Monsieur PETIT Jérôme (agent non titulaire) peut percevoir un complément indemnitaire.

A l'unanimité des participants ces propositions sont validées.

4 – DEMANDE D'ECHANGE DE TERRAINS :

4-1 Par un courrier non daté, Monsieur LAUGE Christian souhaite régulariser l'utilisation de l'impasse communal situé entre sa maison d'habitation cadastrée D189 et son jardin cadastré D192, pour cela il propose d'échanger la parcelle F9 lieu dit Roque Plane d'une contenance de 4a 60ca.

Le conseil trouve cet échange non équitable et propose de demander en échange de ce terrain constructible, la parcelle F9 (4a 60ca lieu dit Roque Plane) plus la parcelle E 142 (12 a 60 ca lieu dit Gleize). Bien évidemment les frais notarié restant à la charge du demandeur.

Vote : A l'unanimité des participants cette dernière proposition sera soumise à Monsieur LAUGE Christian.

4-2 Monsieur Hubert EWBANK propriétaire du domaine de Merlac dans un courrier en date du 10 novembre 2019, reçu le 21 novembre 2019 demande :

- La privatisation du chemin traversant le hameau de Merlac. Il évoque : « Aujourd'hui cette préoccupation est réelle et urgente pour des raisons de sécurité. Il est fréquent que des véhicules se lancent à certaines allures dans le hameau pensant le traverser sans interpeller quiconque. Les occupants de Merlac pensant être dans un espace totalement privatisé, laissent leurs enfants se balader sans imaginer le risque éventuel »...

- L'échange de terrain avec la commune de Rieussec.

« - Les aménagements du domaine de Merlac seraient beaucoup plus cohérents.

-Je souhaiterais accéder à la source en y aménageant un chemin d'accès pour pouvoir gérer sa maintenance notamment.

- Je souhaite relancer une activité agricole et forestière. Ceci passera nécessairement par l'aménagement de chemins et de clôtures. Mon souhait est d'exploiter le domaine en veillant à ne pas porter atteinte aux exploitants actuels et à la pratique de la chasse, la solution devra inéluctablement passer par des échanges de terre afin de rendre l'exploitation viable.

- J'aurai également voulu aborder avec vous la possibilité de pouvoir installer à moyen terme des barrières canadiennes pour éviter que les animaux ne repartent vers le village ».

Chacune de ces questions est posée et discutée par le conseil.

Vote du conseil :

La privatisation du chemin est rejetée à la majorité des membres présents.

L'échange de terrains est refusé, la majorité des membres présents.

5 – SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU POTABLE:

Monsieur le Maire informe le conseil des avancées du schéma directeur de l'eau potable.

Bassin versant Cazelasse/Fontingou :

Réhabilitation de l'ouvrage de captage de la source de Fontingou, clôture et aménagements extérieurs.

Etanchéification des 2 cuves de 19 m3, réfection de la chambre des vannes.

Abandon du réservoir de la Lamourlarié basse, abandon de la conduite aérienne de distribution de Lamourlarié.

Création d'une conduite enterrée depuis le village vers Lamourlarié par le chemin communal N°9.

Deux options sont proposées pour la création du nouveau réservoir :

L'une au dessus du réservoir actuel de Fontingou à une altimétrie suffisante pour alimenter les hameaux de Lamourlarié basse et haute, le site actuel du réservoir de Lamourlarié basse serait abandonné.

L'autre entre la source de Cazelasse et le village sur la conduite d'adduction actuelle à une altimétrie supérieure à 555mNG au strict minimum.

Vote : A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal vote pour le réservoir situé au dessus du réservoir actuel de Fontingou.

Bassin versant Brian :

Création d'un nouveau captage sur la source de Brian.

Création d'un nouveau réservoir au dessus du hameau de Cousses.

Conduite refoulement (adduction), une partie de la conduite actuelle sera conservée (partie enterrée) l'autre sera abandonnée car aérienne et remplacée par une enterrée.

L'ensemble de la conduite passera sur le chemin communal ou RD et non plus au travers de parcelles privées.

Vote : A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte ce projet.

6 – ENGAGEMENTS DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020/

A compter du 1 janvier 2020 et jusqu'à l'adoption du budget pour l'année 2020, le maire ne peut engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation d'engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2019 soit 21156.96€

Vote : A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal donne cette autorisation à Monsieur le Maire.

7- QUESTIONS DIVERSES:

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 19h30.

La secrétaire de séance ROUSSEL Christian